



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 18 juillet 2019

### **Un délégué général pour l'Association Eco Entretien.**

L'Association Eco Entretien (AEE), présidée par Jacques RIFFLART, accueille **son nouveau délégué général, Etienne DIOT**. Ce dernier aura pour mission d'animer et de faire rayonner l'AEE auprès des acteurs de la filière, des automobilistes et des pouvoirs publics avec pour enjeu de faire participer ces acteurs au déploiement de l'ECO ENTRETIEN®.

Diplômé de Sciences Po Lille (2008) et âgé de 34 ans, Etienne DIOT a notamment été successivement collaborateur au cabinet de François BAROIN à Bercy entre 2010 à 2012, puis de Bernard DEBRE à l'Assemblée nationale de 2012 à 2016, et au cabinet de Valérie PECRESSE à la Région Ile-de-France de 2016 à 2018.

L'AEE a pour mission de développer l'**ECO ENTRETIEN®**, **un protocole labellisé d'entretien automobile préventif et curatif, pour éviter les surémissions polluantes des véhicules diesel et essence constituant le parc roulant actuel.**

En déterminant et en supprimant préalablement de manière ciblée les causes de ces surémissions puis en nettoyant les zones polluées, cet entretien novateur des moteurs thermiques permet de retrouver les valeurs d'émissions polluantes proches de celles d'origine du véhicule et de répondre aux nouvelles normes du contrôle technique.

Le réseau ECO ENTRETIEN® comprend actuellement plus de 60 « PRESCRIPTEURS » et 500 « ATELIERS » d'intervention labellisés répartis sur l'ensemble du territoire national.

Dans le contexte économique, écologique et social actuel, l'enjeu est majeur pour les pouvoirs publics et pour les automobilistes. L'entretien du parc automobile français est primordial principalement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, les rejets de particules et les oxydes d'azote. Grâce à l'ECO ENTRETIEN®, les membres de l'AEE souhaitent compléter le programme gouvernemental de transition écologique du secteur automobile en permettant aux 40 millions d'automobilistes, qui n'ont souvent pas d'autres choix que d'utiliser chaque jour leur véhicule pour se déplacer, d'être des acteurs de cette transition tout en réalisant de substantielles économies liées à la baisse significative du prix du km roulant.

**A propos de l'AEE :** Association de type loi de 1901 créée le 7 septembre 2016, rassemble dans sa gouvernance les fédérations françaises et belges de l'après-vente automobile : CNPA, FEDA, FIEV, FNA, SPP, TRAXIO, ainsi que les acteurs de la filière automobile avale, groupements européens de distribution, enseignes et réseaux de garages, centres auto... L'AEE est ouverte à toute organisation syndicale automobile représentative et à tout réseau d'enseigne désireux de participer au déploiement de l'ECO ENTRETIEN®. Elle vise à organiser une chaîne de compétence technique et pluraliste, et s'appuie sur une démarche participative, ouverte et collégiale, dotée notamment d'une Charte constitutive d'engagements dans le déploiement de l'ECO ENTRETIEN® signée par les organisations professionnelles et les réseaux sous enseignes.